Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241008-D2024-189-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2024
Notification : 08/10/2024

DÉCISION

CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC RELATIF A UN ABONNEMENT POUR LA MISE EN PLACE DE LA PROTECTION D'UN TRAVAILLEUR ISOLE (P.T.I.) AU GYMNASE DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS

1.1 Marchés publics

GS/DI/PM/MLM/LF
N°D2024-189

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** l'article L4121-1 du Code du travail,*
***Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants et R. 2123-1 et suivants,*
***Vu** le 6b° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 telle que modifiée par la délibération n°CC2023-078 du 22 mai 2023 et portant délégation d'attribution au Président pour prendre toute décision concernant l'attribution des contrats et la conclusion des avenants pour les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quel que soit leur montant et qui ne relèvent pas de la compétence d'attribution de la Commission d'appel d'offres telle que définie à l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,*

Considérant l'obligation de la législation sur la sécurité du travail de mettre à disposition du travailleur isolé un dispositif de protection, qui permet le déclenchement d'une alarme volontaire ou automatique en cas de chute ou d'immobilité,
Considérant la présence d'un agent isolé sur le site du gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais,
Considérant qu'une consultation a été engagée le 17 juillet 2024 pour équiper cet agent avec le matériel adapté dans le cadre du respect du code du travail,
Considérant que compte tenu du montant maximum envisagé inférieur à 40 000 € HT celle-ci a pris la forme d'une procédure adaptée prenant la forme d'une demande de trois devis,
Considérant qu'après analyse des offres, la société SECURITAS TECHNOLOGY présente l'offre économiquement la plus avantageuse,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241008-D2024-189-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2024
Notification : 08/10/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le marché public relatif à un abonnement pour la mise en place de la protection d'un travailleur isolé au gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais, avec la société SECURITAS TECHNOLOGY pour un montant de 10 294,00 € HT et une durée de quarante-huit (48) mois.

ARTICLE 2 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société SECURITAS TECHNOLOGY.

ARTICLE 4 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 08 OCT. 2024

Le Président,



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 08 OCT. 2024